

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censives foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Citoyen Chanson ayant été victime de l'oligarchie Bernoise pour avoir manifesté les sentimens patriotiques, et sur tout s'être vu enlever ce qui est à presumer pour avoir écrit le nom des particuliers de Moiry, au Si devant Tresorrier Gingins, les lettres d'ont il a soigneusement gardé copie. Souhaiteroit permission de les mettre sous presse pour faire connoître au public, ce qui témoigneroit pour lui d'une manière incontestable
J. Chanson instituteur de Forreyres

32 grons de bled Mesure de la Sarra argent 30
argent 30 grons bled 32 grons vin ou bois 1. ou deux

16 grons de la Sarra, le reste par les pères de familles, et par chaque particuliers par égale
les 16 grons de la Sarra de Censures qui se retirent au village de Forreyres

15 fr. compris dans les 30 fr. ci dessus qui font le total de l'argent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District De Cossonnay

e. Canton Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La Sarra

108

N° 61.

Réponse du Regent de la Sarra

La Sarra

Ville

Elle forme une Commune

Chef lieu de la Paroisse de la Sarra, elle a son Agent

De Cossonnay

Du Léman

Les maisons appartenantes au ressort de l'école de la Sarra sont toutes rapprochées

Il n'y en a aucun

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Les Ecoles d'Ecézens, d'Orny, et de Compagny sont à un quart de lieue de la Sarraz; celle de Ferrière à demi lieue, celle de Villard à trois quarts de lieue.

La Religion, la Lecture, l'écriture, l'orthographe, la musique des Psalmes, l'Arithmétique. On exerce la mémoire des enfans en leur faisant réciter des Cantiques des Psalmes, & le Catéchisme d'Ostervald.

On fait l'Ecole toute l'année.

On fait lire les plus avancées dans la Bible, & qui le sont moins dans le Nouveau Testament, les Psalmes, la Palatte soit syllabaire. Pour les éléments la Religion, les enfans apprennent l'abrégé du

Catéchisme d'Ostervald. Les réglemens & les Ecoles contenus dans les ordonnances de l'Eglise du ci-devant Souverain sont observés autant qu'il est possible.

En hiver que l'Ecole est plus fréquentée, elle dure environ trois heures le matin, & autant l'après midi, outre cela il y a une répétition le soir pour les gros enfans destinés particulièrement à la Catéchisation, à l'Arithmétique, & à l'Orthographe, elle dure deux heures. En été qu'il y a moins d'enfans à l'Ecole, elle dure une ou deux heures.

Les enfans sont distribués en trois classes suivant leur capacité.

Jusques ici, les Pasteurs avec quelques préposés de la Ville, examinaient ceux qui aspiraient à la Régence, les Pasteurs présentaient les Douze Sujets qui s'étaient le plus distingués, au ci-devant

Baron de la Sarraz qui en choisissait un.

Le Régent actuel est de la Sarraz.

Il se nomme Gabriel Michaud.

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'Eglise ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il est âgé de 44 Ans

Il a deux enfans, Garçon & fille

Depuis un An et demi

Il a été Régent à Ursin demi année, à Ferrière deux Ans; à Epédes dix-sept Ans, avant que de venir à la Sarraz. Sans autre vocation. Il réunit à son office, les fonctions de lecteur & de Chantre dans l'Eglise.

En hiver environ 90 enfans, moitié garçons, moitié filles.

En été cela varie. Des fois une vingtaine d'autres tems vontes, tant garçons que filles.

L'Ecole de la Sarraz ne possède ni biens ni fonds.

Les enfans ne payent rien pour y être admis.

Il n'y a qu'une chambre destinée pour l'école, elle est assez spacieuse, en assez bon état, & excepté les murailles qui ont besoin de reblanchir.

Elle est située au bas de la maison de Commune, à la charge de la Ville, qui doit aussi loger le Régent.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension du Régent consiste, en huit sacs de Messel, mesure de la Sarra. 80 francs en argent payés sur la Caisse communale, la graine d'origine des Censés foncières qui appartiennent à la Ville de la Sarra. Outre cela le Régent retire de chaque particulier qui a des enfants à l'école, à la moisson une javelle, ce qui peut valoir environ 6 quaterns de Messel en tout.

La Ville fait amener au Régent 300 pains de Buis, pour échauffer le fourneau de l'école. Le Régent jouit encore d'un petit Jardin & d'une petite Chenevière.

Observations du Pasteur de La Sarra.

Il n'y a eu jusqu'à présent qu'un Régent à La Sarra et il seroit nécessaire qu'il y en eût deux, vu le grand nombre d'enfants. On pourroit établir un petit Régent en hiver pour les petits enfants, afin que le grand Régent put donner tous ses soins aux enfants les plus avancés.

Il y a près de deux ans, que le citoyen Louis Gabriel Michaud, Core du Régent actuel, âgé de 81 ans, et qui a desservi cette Ecole 54 ans, se trouvant infirme et malade, on fut de voir lui donner un subside; On jeta les yeux sur Gabriel Michaud, son fils, Régent actuel, à qui on accorda la survivance. Dès lors, l'Ancien Régent s'étant un peu rétabli, il continue les fonctions de soncore avec son fils, à qui il peut donner de bonnes directions.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? ... *Ding*a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune*c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Cossonnay*d. District *De Cossonnay*e. Canton *Du Léman*2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a qu'une école*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. ... *Il n'y a qu'un Village*a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *0*b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *0*

110
N° 559